

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE**

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Paule, tenue le lundi, 3 août 2020 de l'an deux mille vingt (03/08/2020) à dix-neuf heure trente, à la salle du conseil de l'Édifce Municipal.

Constatation du quorum

À 19h30, aucun membre du conseil n'a été présent à la séance du conseil du 3 août 2020. Pour des raisons personnelles, la directrice n'a pu assister à la séance en tant que secrétaire et suite à une discussion téléphonique avec monsieur Réginald Lizotte, maire-suppléant, il a été convenu de remettre la séance le 4 août 2020 à la même heure, tous les membres du conseil a été avisé par téléphone par la suite, puisque aucun membre n'avait de clé pour avoir accès à la salle du conseil.

Mélissa Levasseur
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Réginald Lizotte
Maire-suppléant

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE**

Le conseil de la municipalité de Sainte-Paule siège en séance d'ajournement ce 4 août 2020 à huis clos et par voie visioconférence pour madame Suzanne Vinet.

Sont présents à cette visioconférence: Monsieur Réginald Lizotte, maire-suppléant, messieurs les conseillers, Claude Vaillancourt et Urbain Bérubé, mesdames Chantal Leclerc et Suzanne Vinet.

Est absent : Monsieur Pierre Dugré, maire et la conseillère, madame Mylaine Bégin.

Assiste également à la séance: Madame Mélissa Levasseur, en tant que secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire-suppléant, monsieur Réginald Lizotte ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue.

2020-08.128

ADOPTION DU CHOIX DE MOYEN DE COMMUNICATION POUR LA SÉANCE DU CONSEIL DU 4 AOÛT 2020

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que

possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres (*Arrêté numéro 2020-049 en date du 4 juillet*);

CONSIDÉRANT le décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 5 août 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QUE la présence des élus et des citoyens aux séances du conseil, l'objectif visé par l'arrêté ministériel [2020-049](#) du 4 juillet est le retour à la normale. Cependant, l'arrêté ministériel numéro [2020-029](#) du 26 avril dernier reste également en vigueur. Aussi, un élu présentant une condition médicale particulière pourrait **exceptionnellement** assister aux séances du conseil à distance, soit par vidéoconférence ou par téléphone pourvu que les élus puissent tous communiquer immédiatement entre eux. Cette possibilité de dernier recours est valide, peu importe que des citoyens assistent ou non à la séance du conseil. Cette précision récente du MAMH modifie l'information donnée précédemment.

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence Zoom;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____ appuyé par _____, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos à la salle du conseil et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence Zoom.

2020.08.129

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D' l'ordre du jour de la séance d'ajournement du 4 août 2020, comme préparé et lu, en laissant le point « Varia » ouvert.

2020-08.130

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mélissa Levasseur dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 et demande simultanément la dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu une copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020.

2020-08.131

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE

Il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'approuver la liste suggérée des paiements automatique au 3 août 2020 par chèque pour un montant de **5,964.59\$ et d'approuver aussi le journal des déboursés du 29 juillet 2020 pour un montant de 256.80\$** Ces dépenses comportent les chèques numérotés de **4157 à 4174**.

D'approuver la liste des prélèvements à payer selon les fournisseurs inscrits à AccèsD Desjardins, au 3 août 2020, pour un montant de **4,796.70\$**.

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES – ÉCRITURES COMPTABLES				
Fournisseur	Détail	Autorisé	Payé	Montant
Banque Montréal	Frais SPC	Oui	Oui	28.74\$
Desjardins	Frais SPC	Oui	Oui	15.00\$
	Frais fixes d'utilisation	Oui	Oui	40.00\$

D'approuver les prélèvements automatiques d'un montant de **83.74\$** comptabilisés par des écritures comptables au journal général.

SALAIRES NETS			
Détail	Autorisé	Payé	Montant
16 juillet 2020	Oui	Oui	2605.87\$
30 juillet 2020	Oui	Oui	2673.87\$

D'approuver les salaires nets payés du mois de juillet 2020 d'un montant de **5,279.74\$** comptabilisés par des écritures comptables au journal général.

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Sainte-Paule, représentant un total de **16,381.57\$**.

2020-08.132

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE – VACANCES ESTIVALES.

Il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la fermeture du bureau municipal à tous les vendredis pour la saison estivale 2020, à partir du 10 juillet au 4 septembre 2020 inclusivement.

D'autoriser la fermeture du bureau municipal la semaine du 10 août au 14 août 2020 inclusivement.

- Solde de 187 heures en date du 20 juin 2020;
- 9 vendredi de 3 heures : 27 heures de vacances;
- 10 au 14 août : 5 jours (33 heures) – 10-11-12 (résolution 2020-07.115) ;
- 66 heures accumulés dans un banque en date du 31 décembre 2019
- Heures de vacances non programmées : 127 heures

2020-08.133

SOUSSION POUR LA SECTION EN CÉRAMIQUE POUR LE PLANCHER DE LA CUISINE.

Il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'accepter la soumission 66438 daté du 11/07/2020 de Denis Décoration Ltée pour la section céramique du plancher de la cuisine au coût de 740.94\$ taxes incluses.

De programmer avec l'entreprise pour que les travaux soient effectués au courant du mois d'août 2020.

2020-08.134

SOUSSION POUR LES DIVISIONS DES SALLES DE TOILETTE.

CONSIDÉRANT QUE les divisions des deux salles de bains ne sont pas dans les nombres pour l'accessibilité pour les personnes à mobilités réduites;

Il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'accepter la soumission 337043 daté du 16/07/2020 de COMÉTAL INC. pour les divisions pour les deux salles de bains au coût de 2,012.06\$ taxes incluses.

De procéder à la commande dans la première semaine du mois d'août 2020.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 393-20 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 362-17 ÉTABLISSANT LES TARIFS ET PERMIS IMPOSÉS POUR L'USAGE ET L'ENTREPOSAGE DES ROULOTTES.

_____ donne avis de motion qu'il sera présenté pour l'adoption à une prochaine séance du conseil municipal, le Règlement numéro 393-20 abrogeant le règlement numéro 362-17 établissant les tarifs et permis imposés pour l'usage et l'entreposage des roulottes.

Le règlement numéro 393-20 a pour but :

D'abroger le Règlement numéro 362-17 établissant les tarifs et permis imposés pour l'usage et l'entreposage des roulottes, puisque ce dernier est maintenant régi pour le nouveau règlement de zonage 384-19.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 393-20 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 362-17 ÉTABLISSANT LES TARIFS ET PERMIS IMPOSÉS POUR L'USAGE ET L'ENTREPOSAGE DES ROULOTTES.

IL EST PROPOSÉ par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte du dépôt fait par _____, du projet de Règlement numéro 362-17 établissant les tarifs et permis imposés pour l'usage et l'entreposage des roulottes, puisque ce dernier est maintenant régi pour le nouveau règlement de zonage 384-19., qui sera adopté à une prochaine séance.

2020-08.135

ADJUDICATION - APPEL D'OFFRES - ABRASIFS 2020-2021.

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été transmis le 7 juillet 2020 par invitation, pour la fourniture d'abrasifs 2020 à Les Pavages des Monts Inc. et Les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE les deux entreprises ont déposé une soumission conforme à l'appel d'offre Fournitures d'abrasifs 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'approuver la soumission déposée par Les Entreprises D'Auteuil et Fils., au montant de 23,446.40\$ taxes incluses.

QU'une copie certifiée de la présente résolution jointe à une copie certifiée du bordereau des prix, selon la section Abrafis-20-21.03 de la soumission acceptée, sert de contrat entre les parties.

2020-08.136

TRAVAUX D'EXCAVATION DIVERS. (FOSSÉS CH. BANVILLE ET DANS CÔTE DE LA RUE BANVILLE, CREUSAGE POUR LE TUYAU DE PROPANE)

Il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'engager monsieur Pierre-Dominique Fortin pour effectuer le nettoyage du fossé sur une section du ch. Banville et de la rue Banville et d'excaver le long du bâtiment de l'Édifice municipal afin d'y installer le tuyau du réservoir au propane jusqu'à la génératrice.

2020-08.137

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU RAPPORT D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS - TRI ET CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES - RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES.

Il est proposé par _____, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte que Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Mélissa Levasseur dépose le rapport d'ouverture des soumissions du 22 juillet 2020 dans le cadre de l'appel d'offres tri et conditionnement des matières recyclables avec la ville de Matane et les municipalités de la MRC de la Matanie.

2020-08.138

DEMANDE DE RETRAIT DE LA LISTE DES VIDANGES POUR LE MATRICULE # 9890_39_1964.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Paule a reçu une demande, le 20 juillet 2020, du propriétaire du matricule # 9890-39-1964 pour retirer la taxe pour la vidange des boues septiques de son compte de taxes;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire informe le conseil que l'installation septique de sa propriété possède une fosse de rétention et qu'elle souhaite faire appel directement avec l'entreprise Sani Manic Inc. pour la vidange de sa fosse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

De retirer la propriété portant le matricule # 9890-39-1964 de la liste des vidanges périodiques.

De créditer les taxes de service de l'année 2018-2019-2020 au coût de 162.50\$ sur son compte.

De fournir à la Municipalité de Sainte-Paule un rapport d'exécution de la vidange à chaque fois qu'elle fait vidanger son installation septique.

D'informée que la MRC de La Matanie peut, au besoin, lui demander de fournir la preuve de la dernière vidange de son installation septique.

2020-08.139

PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE PROTECTION INCENDIE.

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane accepte de fournir les services liés au combat des incendies sur tout le territoire de la municipalité de Sainte-Paule et de prévention pour les immeubles de catégories 1 à 4 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale avec la MRC de La Matanie en matière de protection incendie se termine le 31 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente déposé par la Ville de Matane pour une période de quatre ans ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'entente proposée par la Ville de Matane et s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'accepter l'entente intermunicipale en matière de protection incendie avec la Ville de Matane.

D'autoriser le maire suppléant, monsieur Réginald Lizotte et la directrice générale madame Mélissa Levasseur a signé ladite entente avec la Ville de Matane pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Paule.

2020-08.140

FIN DE L'ENTENTE AVEC LE SERVICE REGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MATANIE (SRSI).

CONSIDÉRANT QUE l'entente actuelle se termine le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Paule a évoqué son intention de conclure une entente avec la ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Paule désire obtenir pour sa population un service de proximité à un coût raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Paule manifeste le désire le non-renouvellement de son entente avec le service régional de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire mettre fin à l'entente se terminant avec les municipalités qui désirent poursuivre aussi avec le SRSI de La Matanie et qu'il est impératif qu'une entente de sortie afin de se retirer équitablement se basant sur les valeurs au prix du marché autant pour les actifs que les passifs de la

participation de la municipalité en se basant des proratas inclus dans l'entente qui se termine au 31 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité de Sainte-Paule confirme son intention de se retirer de l'entente avec le service régional de sécurité incendie de la Matanie et d'en informer la MRC de La Matanie qui se termine le 31 décembre 2020;

QUE le maire et la directrice générale soient et sont mandatés pour représenter la municipalité au sein du comité de négociation regroupant la MRC et les représentants des municipalités afin de négocier l'entente financière pour la sortie de l'entente.

2020-08.141

MISE À JOUR DE LA RÉOLUTION # 2020-06.099 – SIGNALISATION DES CAMIONS LOURDS.

Il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'entériner le coût supplémentaire de 211.32\$ avant taxes pour la signalisation des camions lourds en lien avec la résolution # 2020-06.099. Le coût total de la dépense est de 1193.50\$ avant taxes, puisque le montant de la première facture est de 982.18\$ au lieu de 955.57\$.

2020-08.142

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS – VOLET LOCAL (FDT) POUR LES PROJETS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE POUR L'ANNÉE 2020-2021

CONSIDÉRANT l'enveloppe résiduelle de 11 000 \$ disponible dans le Programme de développement des communautés – volet local (FDT) pour les projets de la municipalité de Sainte-Paule pour l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes doivent être engagées d'ici le 31 mars 2021 et dépensée d'ici le 31 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser le financement du projet « Aménagement de la bibliothèque municipal de Sainte-Paule – Phase 2 » déposé par « La Municipalité de Sainte-Paule » pour un montant d'aide financière total de 1,585.00 \$.

D'autoriser le financement du projet « Aménagement d'un gazebo » déposé par « Municipalité de Sainte-Paule dans le cadre de la Politique FAMA » pour un montant d'aide financière total de 5,515.00 \$.

D'autoriser le financement du projet « Implantation d'un corridor de bouées – Phase 2 / Myriophylle à épis – panneaux et dépliants » déposé par « L'Association du Lac du Portage » pour un montant d'aide financière total de 2,400.00 \$.

D'autoriser le transfert du montant restant de 1,500\$ pour le prochain FDT 2021-2022.

De nommer « madame Mélissa Levasseur », « directrice générale et secrétaire-trésorière », pour agir au nom de l'organisation de la Municipalité.

De nommer « monsieur Steve Bouchard », « président », pour agir au nom de l'organisation de l'Association du Lac du Portage.

2020-08.143

DEMANDE À LA FABRIQUE DE SAINTE-PAULE – AUTORISATION POUR UNE DEMANDE DE PERMIS ET L'INSTALLATION D'UN GAZEBO SUR LE TERRAIN AU COIN DE LA RUE BANVILLE ET DE LA RUE DE L'ÉGLISE

Il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal demande à la Fabrique de Sainte-Paule l'autorisation et une procuration afin de procéder à une demande de permis pour le terrain portant le numéro de matricule 0091-43-9607 pour l'installation d'un gazebo 10x10 dans le cadre de la Politique Familiale et aîné de la Municipalité.

La municipalité sera responsable de l'entretien du gazebo, ainsi que des équipements qui sera ajoutés afin de rendre l'espace convivial pour les citoyens et ceux qui pourront l'utiliser à titre de « halte routière sans service » pour les cyclistes.

PERIODE DE QUESTION

2020-08.144

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE mettre fin à la visioconférence Zoom.

Je Pierre Dugré, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Mélissa Levasseur
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Pierre Dugré
Maire